

AU/31/1.1.3/20231208/177

Objet : Contrats de maintenance et d'hébergement d'un logiciel

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2122-1 et R 2122-3 2° ;

CONSIDERANT que la Commune fait usage du logiciel DOMINO, édité par la société ABELIUM Collectivités, pour la gestion des structures d'accueil destinées à la petite enfance ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le contrat passé pour son utilisation, sa maintenance et sa mise à jour régulière, d'une part, et le contrat passé pour son hébergement sur un serveur mis à disposition par le prestataire, d'autre part,

DECIDE de signer les contrats :

- dont l'objet est :

- 1° La mise à disposition (licence), la maintenance et la mise à jour régulière du logiciel DOMINO Web ;
- 2° L'hébergement du logiciel sur un serveur mis à disposition par le prestataire ;

- avec la SARL ABELIUM Collectivités, ayant son siège social 4 Rue du Clos de l'Ouche à Pleurtuit (35730) ;

- au prix de :

- 639,82 € HT par an pour les prestations visées au 1° ci-dessus,
- 501,78 € HT par an pour les prestations visées au 2° ci-dessus.

PRECISE que ces contrats sont conclus pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2024.

PRECISE que le paiement des sommes dues au prestataire fera l'objet d'une facture annuelle révisée chaque année suivant les dispositions contractuelles.

PRECISE que les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune de Monteux.

MONTEUX, le 8 décembre 2023

Acte Exécutoire :

Envoyé le : 15-12-2023

Affiché le : 15-12-2023



Christian GROS

Maire de MONTEUX